



**Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2022-03-24-32 | Affaires foncières - Résidence de la Forêt -  
Echange parcellaire en vue de l'aménagement d'une liaison piétonne publique  
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

### **Etaient excusés :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Aube Grandfond-Cassius

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis rendu par le Pôle d'évaluation domaniale,

**Considérant :**

- L'accès des riverains au groupe scolaire Louis-Pergaud s'opère actuellement sur l'emprise privée de la copropriété Résidence de la Forêt,
- Cet accès pourrait être pérennisé par l'aménagement d'une liaison piétonne publique entre la rue du Velay et la rue de l'Argonne, bande d'environ 1,50 m à 2 m à détacher au sud de la parcelle,
- Ce projet, sollicité par les copropriétaires inquiets des éventuels risques et désordres liés au passage récurrent des riverains sur son emprise privée, a fait l'objet d'un vote favorable par la copropriété lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2018,
- Ce projet pourrait s'opérer moyennant un échange parcellaire sans soulte du passage ainsi créé, la Ville remettant à la copropriété une partie de la parcelle cadastrée BL442 pour environ 72 m<sup>2</sup> contre une partie de la parcelle cadastrée BL257 pour environ 23 m<sup>2</sup> remise par la copropriété à la Ville,
- Cette opération est compatible avec l'avis rendu par le Pôle d'évaluation domaniale,
- La ville procédera à la réalisation des travaux d'aménagement et prendra en charge les frais d'acte, les frais de géomètre ainsi que les modifications du règlement de copropriété étant à charge de la copropriété.

**Décide :**

- De procéder à l'échange parcellaire susvisé aux conditions financières énoncées ci-avant.
- D'autoriser Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220324-lmc125652-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022



